

**MANDATÉ : Conseil de quartier des Chutes-Montmorency**

**No de dossier : N° SDORU 2017-11-132**

<p><b>1. Date, événement et lieu</b></p> <p>Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Consultation RRVQ ch. P-4 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Consultation LAU <input type="checkbox"/></p> <p>Tenue le <b>mercredi 20 juin 2018</b>, à 19 h au 4579, boulevard Sainte-Anne.</p>	<p><b>2. Origine</b></p> <p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p><b>3. Objet</b></p> <p><i>Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, R.C.A.5V.Q.193, relativement à la zone 53076Mb.</i></p>
--	--	---

<p><b>4. Présences</b></p> <p><b>Membres avec droit de vote :</b> Mmes Louise Côté, Micheline Boutin, Martine Guy et MM. Christian Rousseau, André Ampleman et Sébastien Veilleux.</p> <p><b>Membre sans droit de vote :</b> M. Stevens Mélançon, conseiller municipal, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial.</p> <p><b>Personne-ressource :</b> M. Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de Beauport.</p> <p><b>Animation et préparation du rapport :</b> Mme Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne.</p>
---

<p><b>Informations présentées : demande d'opinion (RRVQ ch. P-4) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des objectifs, du déroulement et des étapes de la consultation publique;</li> <li>- Présentation des modifications proposées par le projet de règlement;</li> <li>- Une fiche synthèse de modification réglementaire ainsi qu'une carte de la zone concernée étaient disponibles.</li> </ul> <p>Le projet de règlement proposé vise à autoriser, dans la zone 53076Mb, l'aménagement d'un columbarium et d'une chapelle dans l'ancienne caserne de pompiers située au cœur de l'ancien noyau villageois de Courville. Le bâtiment vacant du 26, rue Vachon est actuellement à vendre par la Ville et une nouvelle vocation est souhaitable afin d'en assurer sa pérennité et la préservation de sa valeur patrimoniale. La Compagnie du Cimetière Saint-Charles souhaite faire l'acquisition du bâtiment qui est soumis à la juridiction de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec. Il est proposé de modifier les usages actuellement autorisés afin de permettre la compatibilité avec le projet. Le projet de règlement proposé vise à modifier la grille de spécifications de la zone 53076Mb en ajoutant à titre d'usages spécifiquement autorisés, un columbarium et une chapelle. D'autre part, il est proposé d'exempter l'établissement de l'obligation d'aménager les 9 cases requises supplémentaires de stationnement.</p> <p>La zone 53076Mb est composée d'une quinzaine de propriétés sur lesquelles sont implantés des bâtiments isolés ou jumelés à vocation résidentielle, mixte ou commerciale. La zone est située de part et d'autre de l'avenue Royale, à l'est de la rue Tessier, au sud de la rue de Tunis, au nord du boulevard des Chutes et à l'ouest de la rue Saintonge. Cette zone comprend également quatre propriétés en bordure de la rue Vachon.</p> <p>Le conseil de quartier a reçu le mandat d'émettre une recommandation au conseil d'arrondissement (demande d'opinion) en vertu de la Charte de la Ville de Québec. Le projet de règlement R.C.A.5.V.Q. 193, relativement à la zone 53076Mb, est susceptible d'approbation référendaire.</p>
--

<p><b>5. Options soumises au vote</b></p> <table style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Option</th> <th style="text-align: left;">Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A.</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>B.</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>C.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>6</b></td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	A.	2	B.	4	C.	0	Abstention	0	<b>Total</b>	<b>6</b>	<p><b>6. Description des options</b></p> <p><b>Option A</b> – Statu quo, soit recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande.</p> <p><b>Option B</b> – Accepter la demande, soit recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification.</p> <p><b>Option C</b> – Toute autre option à formuler par le conseil de quartier.</p>
Option	Nombre de votes												
A.	2												
B.	4												
C.	0												
Abstention	0												
<b>Total</b>	<b>6</b>												

**MANDATÉ : Conseil de quartier des Chutes-Montmorency**

**No de dossier : N° SDORU 2017-11-132**

### 7. Questions et commentaires du public

Nombre de personnes présentes : 66

Nombre d'intervenants : 3

Un citoyen, résidant de la rue Vachon, se dit préoccupé par la question de la hausse d'achalandage dans son quartier notamment, de l'utilisation des cases de stationnement lors des cérémonies. Enfin, il s'interroge sur le montant des taxes applicables à la présence d'un tel bâtiment dans le quartier.

- Le représentant de la Ville dit ne pas posséder l'information sur la question des taxes et le citoyen est informé que sa préoccupation quant à l'achalandage des stationnements dans le quartier sera notée.

Une résidante du quartier des Chutes-Montmorency mentionne que dans le secteur, il y a déjà la présence d'un salon funéraire. Elle demande s'il s'agit d'un columbarium à vocation chrétienne.

- Le requérant mentionne qu'il s'agit d'un columbarium à vocation chrétienne et que l'évolution du milieu funéraire a changé au cours des dernières années. Le milieu de la sépulture génère des opportunités croissantes pour l'aménagement de columbariums.

Une résidante de la rue Vachon se questionne quant à l'impact que pourrait avoir l'arrivée d'un columbarium sur les stationnements des deux côtés de sa rue. Elle dit être déjà aux prises avec la problématique des voitures stationnées devant sa résidence. Elle demande à quel moment de la journée il y aura le plus d'achalandage. Enfin, elle mentionne être contre la venue d'un autre établissement générateur d'achalandage dans son quartier.

- Le requérant affirme que la plupart des cérémonies funéraires se déroulent à l'église et que les personnes qui se déplacent vers le columbarium sont habituellement en transit. Il conclut que le caractère intimiste des mises en niche amène moins de personnes à circuler vers les columbariums.

### 8. Questions et commentaires du mandaté

Une administratrice demande si une transformation extérieure de la façade de l'édifice est prévue.

- Le requérant mentionne que le look patrimonial des portes actuelles du garage devrait être remplacé par un vitrail et que le caractère patrimonial du bâtiment sera conservé. Des transformations intérieures sont prévues afin de favoriser l'accessibilité des lieux et la conformité au code du bâtiment. Il est prévu de végétaliser l'accès en façade du bâtiment. Enfin, il soulève que le bâtiment est assujéti à la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec.

Un administrateur demande si l'installation d'une enseigne est prévue.

- Monsieur Stevens Mélançon mentionne que la question de l'affichage est très règlementée par la Ville. Le requérant précise que dans le cas des columbariums, il s'agit d'un affichage sobre sans trop d'impact sur le voisinage.

Une administratrice affirme qu'elle doute de l'engagement des baux d'une durée de 99 ans pour les cimetières paroissiaux. Elle demande pourquoi le projet présenté par le promoteur ne pourrait pas se réaliser dans une église.

- Le requérant mentionne que les coûts liés au chauffage des églises sont beaucoup trop élevés et que les structures de ce type de bâtiment demandent trop d'investissement pour la réfection et l'entretien.

Un administrateur demande combien de personnes ont l'habitude d'assister à ce type de cérémonie religieuse.

- Le requérant mentionne que la chapelle qui est prévue sera dotée d'une capacité d'accueil relativement restreinte. Il s'agit davantage d'un lieu d'accueil pour les proches.

### 9. Suivi recommandé

Transmettre à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de Beauport la recommandation du conseil de quartier.

### 10. Recommandation spécifique du mandaté

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité, de recommander au conseil d'arrondissement de Beauport d'adopter le projet de règlement intitulé *Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, R.C.A.5V.Q. 193 (Projet permettant l'aménagement d'un columbarium et d'une chapelle dans l'ancienne caserne de pompiers située au 26, rue Vachon relativement à la zone 53076Mb – district de La Chute-Montmorency-Seigneurial)*. Il est mentionné d'accorder une attention particulière aux espaces de stationnement de la rue Vachon afin de préserver la quiétude des voisins immédiats.

**Approuvé par**

*Signé*  
Christian Rousseau  
Vice-président  
Conseil de quartier des Chutes-Montmorency

3 juillet 2018

**Préparé par**

*Signé*  
Hélène St-Pierre  
Conseillère en consultations publiques  
Service de l'interaction citoyenne